

Procès verbal du Conseil Municipal

Séance du Vendredi 29 Septembre 2023

En présence de Madame le Maire **Martine DUMONT**

Conseillers municipaux présents :

Mesdames : Marina VIDAL DA GAMA et Sandrine DEVEAUD

Messieurs : Christian MARCOU, Jean-Marc POUGET, Jean-Pierre BERGEAL et Loïc COUDERT.

Conseillers municipaux excusés :

- Philippe SIMON. Pouvoir donné à Mme Marina VIDAL DA GAMA
- Jean-Marc PIESSET. Pas de pouvoir donné
- Antoine PERRIER. Pas de pouvoir donné

Début de la réunion : **20h00**

Le secrétaire de séance nommé pour ce Conseil Municipal est Jean-Marc POUGET

Lecture du Procès Verbal du conseil municipal du 1^{er} Septembre 2023

DELIBERATIONS

1. Délibération n° 041/2023 : Adhésion au Syndicat Mixte Ouvert du Centre de Supervision Départemental.

--> **Pour : 5**

--> **Contre : 2**

--> **Abstention : 1**

2. Délibération n° 042/2023 : Acquisition de 2 parcelles bourg centre par la commune détenues par la famille BERGEAL, Solange, Alain et Claude

Autorisation donnée à Mme le Maire d'enclencher les démarches en vue de l'achat des parcelles 19234 A 719 et 19234 A 722 par la commune de Saint-pardoux-L'Ortigier et de procéder au paiement via la Trésorerie de Brive, des sommes dues aux vendeurs ainsi que des honoraires de Madame CHEMIN et des droits de mutation.

--> **Unanimité**

3. Délibération n° 043/2023 : Achat de 6 parcelles détenues par M. Guy VERLHAC BONNEFOND et occupées par la voirie communale

Autorisation donnée à Mme le Maire :

- De régulariser la situation
- D'effectuer les démarches en vue de l'acquisition de ces 6 parcelles : 19234 A 889 (74 m²), A 891 (5 m²), A 888 (37m²), A 897 (44m²) et A 893 (117m²) et A 794 (21 m²). La rédaction des actes administratifs sera effectuée par Madame Marie CHEMIN, juriste.
- D'engager les dépenses afférentes à cet achat : sommes dues au vendeur à hauteur de 0,30€ le m² soit 298 x 0,30€ = 89,40€ ainsi que les frais d'acte : droits de mutation et honoraires

--> **Unanimité**

4. Délibération n° 044/2023 : Achat d'une parcelle détenue par Mme Françoise GARROS, née VERLHAC et occupée par la voirie communale

Autorisation donnée à Mme le Maire :

- De régulariser la situation
- D'effectuer les démarches en vue de l'acquisition de cette parcelle 19234 A 792 (63 m²). La rédaction des actes administratifs sera effectuée par Madame Marie CHEMIN, juriste.
- D'engager les dépenses afférentes à cet achat : sommes dues au vendeur à hauteur de 0,30€ le m² soit 63 x 0,30€ = 18,90€ ainsi que les frais d'acte : droits de mutation et honoraires

--> **Unanimité**

5. Délibération n° 045/2023 : Recrutement d'un agent pour accroissement temporaire d'activité relatif au recensement INSEE de la population de la commune du 1^{er} Janvier 2024 au 29 Février 2024 inclus.

Cet agent assurera les fonctions d'agent recenseur à temps non complet, pour une durée hebdomadaire de 17h30. Les crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2024

--> **Unanimité**

DIVERS

- 1- Contrôle des locaux scolaires par l'Académie.
- 2- Pêche : la recette de la saison 2024 s'élève à 1100€, le bénéfice annuel est de 600€.
- 3- Location de la salle des fêtes : la recette des locations pour l'année 2024 s'élèvera à 3350€.
- 4- Maison d'assistants maternels (MAM) : la 1^{ère} réunion a eu lieu avec Corrèze Ingénierie. La toiture sera probablement à déposer. Une étude de la structure du bâtiment est à effectuer. Les travaux ne pourront pas débuter avant 2025.
- 5- Programme Éclairons Demain : Le programme sera subventionné à hauteur de 77%. 23% resteront à la charge de la commune, soit environ 9500€.

Éclairage des hameaux : la dépose des luminaires dans le cadre du programme "Éclairons Demain" coûtera 30€/réverbère. Hors programme, le coût serait de 600€/point lumineux.

--> **Après discussions, la décision est prise de supprimer tous les points lumineux des hameaux. Mme le maire va préparer un courrier pour avertir les habitants.**

--> **Une étude pour déplacer un point lumineux ou ajouter un nouveau point lumineux aux Palisses afin de sécuriser le ramassage scolaire sera demandée**

- 6- Travaux du mois de Novembre : Les arbres prévus pour l'aménagement du plan d'eau seront plantés dans cette période. Les arbres morts de la 1^{ère} phase des travaux autour du parking du cimetière et de la salle polyvalente seront remplacés. Le portail du cimetière sera repeint. Le rond-point sera paysagé par la société SEVE Paysage.

Secrétaire
Jean Marc POUGET


Marie-Durand Maire